

**PROCES-VERBAL DU 5 JUILLET 2004 A 10 HEURES 30**

**B**ureau

**D**élibératif

***LISTE DE PRESENCE***

**TITULAIRES**

*PRESENTS*

M. Bret  
Mme Pedrini  
M. Charrier  
Mme Vullien  
MM. Touraine  
Buna  
Jeannot  
Darne J.  
Colin  
Mme Elmalan  
MM. Vesco  
Calvel  
Malaval  
Mme Gelas  
MM. Joly  
Crédoz  
Abadie  
Claisse  
Bertrand  
Barral  
Mme Guillemot  
MM. Laurent  
David  
Mmes Vessiller  
Rabatel

*ABSENTS EXCUSES*

MM. Collomb  
Da Passano  
Dumont  
Muet  
Reppelin  
Lambert  
Polga  
Paoli

*ABSENTS*

MM. Gerin  
Braillard  
Duport  
Pillonel  
Daclin

*ASSISTAIENT A LA REUNION*

MM. Rivalta  
Quignon

Lavinal  
Dibilio  
Cizeron  
Madinier  
Caviglia  
Meynet  
Gonson  
Mmes Perraudin  
Chambre-Foa  
Sibeud  
Rebecchi  
Léon  
François  
Kaercher  
Couturier  
Mabille  
MM. Jauffret  
Boyron

**M. BRET** assurera la présidence en l'absence de monsieur le Président Collomb, excusé. Si aucune observation n'est présentée, il propose l'adoption du procès verbal de la réunion du Bureau du 7 juin 2004. Il est adopté à l'unanimité.

---

**N° B-2004-2352** - Marché pour l'assurance flotte automobile - Avenant n° 2 -

---

**M. COLIN** résume le rapport.

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2353** - Lyon 3° - Place de Francfort - Liaison entre les parcs de stationnement - Autorisation de signer le marché -

---

**Ce rapport est présenté par M. TOURAINÉ.**

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2354** - Solaize - Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Feyzin et appartenant à M. Dominique Couriol et Mlle Nadine Sahuc -

**N° B-2004-2355** - Villeurbanne - Acquisition du lot n° 2 appartenant à la société La Gérance générale foncière dans un bâtiment en copropriété situé 2, rue de la Poudrette -

**N° B-2004-2356** - Rillieux la Pape - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin du Champ du Roy et appartenant à Mme Geneviève Gansert, née Dulac -

**N° B-2004-2357** - Lyon 3° - Acquisition d'un terrain situé en limite de l'avenue Félix Faure et appartenant au conseil général du Rhône -

**N° B-2004-2358** - Limonest - Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit les Bruyères Sud et appartenant aux époux Dumoulin -

**N° B-2004-2359** - Ecully - Acquisition d'une parcelle de terrain située 126, chemin du Petit Bois et appartenant à M. Georges Hugues Sylvestre et à Mme Elisabeth Marie Vareilles -

**N° B-2004-2360** - Caluire et Cuire - Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Louis Dufour et appartenant aux époux Guillotte -

**N° B-2004-2361** - Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 20, rue Raspail et appartenant à la copropriété formée par Mme et M. Perrin et M. Guibout - Abrogation de la délibération n° 1999-3720 en date du 1er mars 1999 -

**N° B-2004-2362** - Lyon 3° - Acquisition de locaux appartenant à la société des passages Flandin et Millon, représentée par M. Maurice Moreau - Indemnisation d'une servitude de passage au profit de Mme Moreau, dans un immeuble en copropriété situé 110, rue Maurice Flandin - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2003-1637 en date du 15 septembre 2003 -

**N° B-2004-2363** - Lyon 9° - Acquisition, à RFF, d'un terrain nu et de deux volumes situés gare de Vaise rue de Saint Cyr -

---

---

N° **B-2004-2364** - Décines Charpieu - Acquisition d'un immeuble situé 26, rue Gambetta et appartenant aux époux Cathelin -

N° **B-2004-2365** - Meyzieu - Acquisition d'une parcelle de terrain situé 4, rue Joseph Desbois et appartenant à M. René Mojon -

N° **B-2004-2366** - Meyzieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située 2, rue Joseph Desbois et appartenant aux époux d'Agostini -

---

**M. BARRAL** présente les rapports.

*Adoptés.*

---

N° **B-2004-2367** - Forêt de Charmy sud - Approbation du plan d'actions pour la révision de l'aménagement forestier -

N° **B-2004-2368** - Prestations d'études relatives à la ressource en eau de la Communauté urbaine (protection, production et distribution d'eau potable) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° **B-2004-2369** - Saint Fons - Station d'épuration - Sécurisation des visites et du personnel - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° **B-2004-2370** - Acquisition de trois combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petit diamètre, des bouches d'avaloirs et des bassins de dessablement du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer le marché -

---

**Mme ELMALAN** résume les rapports.

*Adoptés.*

---

N° **B-2004-2371** - Mise en oeuvre d'une politique agricole périurbaine - Convention de réalisation avec la chambre d'agriculture du Rhône - Année 2004 -

---

**M. LAURENT** explicite le rapport.

*Adopté.*

---

N° **B-2004-2372** - Aires d'accueil des gens du voyage - Autorisation de programme globalisée pour les travaux de compétence communautaire - Programme 2004 -

---

**M. CHARRIER** développe les éléments du rapport en l'absence de monsieur Polga.

*Adopté.*

---

N° **B-2004-2373** - Marchés communautaires attribués à la société SCR Masson - Avenant collectif de substitution au bénéfice de la société Appia Rhône -

---

**M. JEANNOT** présente le rapport.

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2374** - Lyon 7° - Mise à disposition de l'Opac du Grand Lyon de l'immeuble situé 9, rue Montesquieu -

**N° B-2004-2375** - Vénissieux - Echange, avec la Ville, de diverses parcelles situées notamment dans les quartiers des Minguettes et de la Glunière et appartenant à la Ville avec des parcelles communautaires situées dans divers secteurs de la Ville -

**N° B-2004-2376** - Lyon 9° - Quai Paul Sédaillan - Déconstruction de bâtiments industriels sur le domaine privé de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché de travaux -

**N° B-2004-2377** - Lyon 9° - Cession, à la SACVL, d'un local commercial constituant le lot de copropriété n° 12 du centre commercial de Balmont à La Duchère -

**N° B-2004-2378** - Saint Priest - Revente, à la Commune, de deux lots dépendant de la copropriété l'Ermitage située 5, rue Victor Hugo -

**N° B-2004-2379** - Oullins - Vente, à la SCI Le Themis, de tènements situés rue de la Convention à l'angle de la rue Pierre Baudin - Avenant n° 2 -

**N° B-2004-2380** - Lyon 9° - Autorisation donnée à l'Opac du Rhône de déposer un permis de construire sur un terrain communautaire situé 25-27, rue de la Claire -

**N° B-2004-2381** - Vernaison - Revente, à la Commune, de deux immeubles situés 20, impasse des Lilas -

**N° B-2004-2382** - Agents de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) et gardiennage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2383** - Télésurveillance et interventions pour le gardiennage des biens immobiliers - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2384** - Curage et vidange des réseaux privatifs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2385** - Lyon 3° - Revente, à la SA d'HLM Sollard, du tènement immobilier préempté par la Communauté urbaine et situé 61, rue du Professeur Rochaix -

**N° B-2004-2386** - Lyon 3° - Immeubles communautaires - Prestations de maintenance de divers équipements et matériels - Lancement de procédures d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2387** - Villeurbanne - Revente, à l'Opac de Villeurbanne, d'un immeuble situé 40, rue Georges Courteline -

**N° B-2004-2388** - Lyon 9° - Autorisation donnée à la SACVL de déposer un permis de construire sur un terrain communautaire situé rue de la Corderie -

**N° B-2004-2389** - Lyon 3° - Libération de l'immeuble communautaire situé 125, boulevard Vivier Merle - Indemnisation de la SARL Ghizzo, locataire commerçante -

**N° B-2004-2390** - Lyon 3° - Libération de l'immeuble communautaire situé 125, boulevard Vivier Merle - Indemnisation de la SA Méliodon-Farec, locataire commerçante -

**N° B-2004-2391** - Marchés passés avec la société Ayme et fils SA - Avenants de substitution -

---

---

**N° B-2004-2392** - Poleymieux au Mont d'Or - Revente, à la Commune, d'un ensemble immobilier constituant les lots n° 1, 2 et 5 de la copropriété située 68, chemin des Côtes -

**N° B-2004-2393** - Villeurbanne - Avenue Paul Krüger - Construction d'une déchetterie - Lots n° 3 et n° 6 - Autorisation de signer des marchés de travaux - Abrogation de la décision n° B-2004-2333 en date du 21 juin 2004 -

---

**M. COLIN** résume les rapports.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2394** - Montanay - Place de l'ancienne mairie - Acquisition foncière et réalisation de travaux - Individualisation d'autorisation de programme -

---

**M. ABADIE** présente le rapport.

**Mme VESSILLER** s'étonne de l'appellation « parc de stationnement » pour une offre de 5 places de parking.

**Mme GUILLEMOT** précise, qu'à l'échelle de la commune, il s'agit d'un aménagement important.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2395** - Irigny, Pierre Bénite, Saint Genis Laval - ZI La Mouche - Requalification - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché -

---

**M. ABADIE** explicite le rapport.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2396** - Vénissieux - Quartier Léo Lagrange - Résidence Nouveau Monchaud - Aménagement des espaces extérieurs - Fonds de concours -

**N° B-2004-2397** - Vénissieux - Quartier Monmousseau-Edouard Herriot - Grand projet de ville des Minguettes - Construction de garages - Fonds de concours -

**N° B-2004-2398** - Mions - Quartier des Brosses-Joliot Curie - Mission de conduite de projet - Fonds de concours à la Commune -

**N° B-2004-2399** - Elaboration du plan local d'urbanisme - Arrêt du projet - Fixation des tarifs -

**N° B-2004-2400** - Rillieux la Pape - Création d'une voie d'évitement - Etude préalable - Autorisation de signature du marché -

**N° B-2004-2401** - Villeurbanne - Quartier de Bel-Air Les Brosses - Copropriété Saint André - Requalification des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -

---

**M. CHARRIER** résume les rapports.

*Adoptés.*

---

N° **B-2004-2402** - Vénissieux - Groupe scolaire Léo Lagrange - Requalification des abords -  
Marché n° 1 : voirie - Autorisation de signer le marché de travaux -

N° **B-2004-2403** - Vénissieux - Quartier Max Barel - Requalification des espaces extérieurs -  
Lot n° 3 - Autorisation de signer le marché de travaux -

N° **B-2004-2404** - Feyzin - Requalification de la RN 7 - Fourniture et pose de matériel de  
signalisation - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° **B-2004-2405** - Lyon - Tunnel de la Croix-Rousse - Travaux d'urgence de réparation et de  
sécurisation - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -  
*Dossier retiré.*

N° **B-2004-2406** - Bron - Avenue Camille Rousset et place Curial - Requalification -  
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure de concours restreint -

N° **B-2004-2407** - Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Contrôle d'accès du tunnel - Autorisation  
de signer le marché de travaux -

N° **B-2004-2408** - Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Equipement des intertubes - Autorisation  
de signer le marché de travaux -

N° **B-2004-2409** - Lyon 7° - Route de Vienne - Aménagement - Autorisation de signer les trois  
marchés de travaux -

N° **B-2004-2410** - Lyon 5° - Boulevard des Castors - Travaux d'aménagement - Autorisation de  
signer deux marchés de travaux -

N° **B-2004-2411** - Boulevard périphérique nord de Lyon - Fonctionnement du système Coraly  
au cours de l'année 2004 - Participation financière -

N° **B-2004-2412** - Fleurieu sur Saône - Ancienne gare - Aménagement des abords -  
Convention avec la SNCF -

N° **B-2004-2413** - Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Travaux de rénovation : trappes de  
désenfumage du tube sud - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

---

**M. TOURAINE** développe les rapports.

*Adopté.*

**M. LE PRESIDENT** propose de poursuivre l'ordre du jour en abordant les  
présentations thématiques.

- **Point d'information sur l'Agenda 21**

**Mme MABILLE** aborde cette présentation à l'aide de transparents.

**M. DARNE** soulève deux questions. La première concerne les communes qui  
envisagent également cette mesure de développement durable et il se demande si une  
articulation entre la démarche de l'Agenda 21 du Grand Lyon et celle des communes est  
nécessaire ou pas. Cette procédure permettrait une parfaite cohérence entre les deux  
démarches.

Il s'interroge sur la manière dont va s'effectuer le travail entre les communes et le  
Grand Lyon.

La seconde question porte sur une solution à définir afin que chaque délibération mentionne ces orientations de développement durable afin qu'elles soient prises en compte.

Par ailleurs, il souhaite soulever la question de la participation des habitants même si elle est incluse dans l'Agenda 21.

Il propose l'hypothèse d'une appréciation multi-critères qui serait mentionnée lors de l'élaboration d'une délibération, cela pourrait être une note de 1 à 5 qui permettrait dans un projet de prendre en compte cette stratégie en terme de développement durable. Ces conditions de forme conduiraient obligatoirement à prendre en compte cette démarche qui ne serait pas simplement une énonciation à un moment donné mais une réelle préoccupation dont la mise en œuvre est vérifiée.

La participation des habitants est importante dans cette démarche mais d'autres éléments sont en prendre en compte comme le coût de fonctionnement par rapport aux investissements.

Toutefois, il ne peut que saluer le travail mis en œuvre dans cette démarche ainsi que les orientations prises. En revanche, il craint que lorsque la Communauté urbaine élabore un projet, on attende, ensuite que les services et acteurs sociaux appliquent les mesures alors que la vie c'est l'inverse.

**Mme RABATEL** souhaiterait intervenir sur la délégation qui lui est attribuée et qui concerne les questions de temps. Elle insiste sur le fait que les politiques temporelles sont totalement impliquées dans le développement durable. En effet, quand on décline la dimension économique, sociale, environnementale, démocratique, ce sont des aspects dans lesquels le travail sur le temps se retrouve totalement.

Sur les expériences concrètes du Grand Lyon, la politique en général n'est jamais abordée mais cet aspect a pourtant un lien avec le développement durable. Sur la question de la mobilité, la politique sur le temps est une politique en général qui a un lien direct avec cette démarche.

Dans les projets de développement durable cités, seuls les lieux sont mentionnés mais pas des politiques et elle remarque que l'appellation « temps des villes » est toujours employée alors que le Grand Lyon a décidé de créer un « espace des temps ». Cette dimension n'apparaît pas à l'intérieur de l'Agenda 21.

Elle est prête à aider à cette collaboration en rappelant tous les travaux réalisés par l'espace des temps du Grand Lyon et les dimensions de développement durable dans le travail actuellement accompli.

**M. DAVID** se demande ce qu'on entend par le vocable développement social en relation avec le développement durable.

Sur la présentation, il constate un mélange entre les actions au sens traditionnel du terme, les volontés comme « une agglomération solidaire », et les objectifs. Il pense qu'une présentation devra faire le choix entre ces vocables. Il pense que cette présentation mélange trop les choses en matière d'ambition et de moyens à mettre en œuvre en face.

**Mme VESSILLER** considère cette démarche d'élaboration de l'Agenda 21 très intéressante en raison de la transversalité qu'elle apporte et qu'elle doit impulser dans les politiques communautaires.

Elle souscrit tout à fait à la proposition de monsieur Darne d'évaluer chacun des projets au regard du développement durable car effectivement elle ne voit pas comment il est

possible de mettre en œuvre cette stratégie si aucun lien n'existe entre les délibérations élaborées et l'Agenda 21 du Grand Lyon.

Cette mesure permettrait de relier les actes quotidiens à cette démarche. Dans le PDU, un certain nombre d'actions ont été définies dont les échéances ne sont pas toutes fixées et il lui semblerait judicieux que les priorités de réalisation soient fixées en fonction de leur contribution au développement durable.

Sur les différents axes de travail, celui de l'environnement a été bien étudié à la Communauté urbaine, en revanche, dans le domaine du développement économique, il faut continuer à progresser. Elle revient sur la remarque de monsieur David concernant les critères du développement social, il est vrai que la question de l'emploi et de l'insertion est bien sûr importante et la participation citoyenne pourrait faire partie de cet axe.

Quant à la prise en compte du développement durable dans un certain nombre de projets comme « l'Anneau bleu », la démarche est intéressante mais elle l'aurait sans doute été aussi, même sans Agenda 21. C'est pour d'autres projets moins axés directement sur l'environnement que le développement durable doit apporter une nouvelle manière de conduire les grandes politiques (politiques économiques, politique de la ville...).

Elle termine son intervention en communiquant aux membres de la commission un document intitulé « Tester votre impact sur le climat ».

**M. CLAISSE** intervient sur la mise en débat public de cet Agenda 21 au sein de l'agglomération.

L'idée est de faire en sorte que ce débat public se construise autour du Conseil de développement qui s'est emparé de cette question depuis déjà trois ans. Il a participé très fortement à la semaine du développement durable qui a permis d'accueillir sur l'espace de la gare de la Part Dieu environ 40 000 visiteurs. De nombreux débats et échanges ont eu lieu, une dynamique s'est engagée au niveau de l'agglomération avec le Conseil de développement et elle se poursuit au sein des conseils de quartier et des associations d'habitants.

Le Conseil de développement va produire trois types de préconisation. Le premier consistera à reprendre l'ensemble de ces travaux au cours de ces trois dernières années et à les décliner sous forme de propositions dont certaines viendront enrichir la réflexion des services sur l'Agenda 21.

Le deuxième consistera à émettre un avis sur cette démarche qui sera proposée en octobre et le troisième consistera à faire des propositions dans le cadre de cette démarche sur la manière de mener ce débat sur l'actualisation et l'approfondissement de cet Agenda qui aura lieu annuellement et se fera en relation avec la société civile.

Quant au délai imposé, une délibération est prévue pour mi novembre, il craint qu'il soit effectivement un peu court pour arriver à travailler de façon efficace et le Conseil de développement en est bien conscient.

Il s'agit d'une politique transversale complètement stratégique pour l'avenir de nos institutions et il souscrit volontiers à la proposition de Jacky Darne tout en disant qu'on ne peut pas la généraliser sur l'ensemble des délibérations dans un premier temps mais au moins sur un certain nombre d'entre elles où seraient mises en avant ces politiques de développement durable, à la fois les dimensions économiques, sociales et environnementales et les impacts attendus de ces grands projets d'aménagements ou de développement.

**M. LAURENT** adhère aux propos de Jacky Darne et Guy David. Il regrette toutefois l'aspect intellectuel de cette démarche qui n'est pas du tout pragmatique. Le message est abstrait pour la population lorsqu'il s'agit de développement durable ou d'Agenda 21. Il sera

difficile à ce projet d'aboutir tant qu'il ne sera pas plus proche des habitants. Il n'est pas convaincu de la compréhension par tous de cette présentation, un effort de communication est à prendre en considération pour la population. Lorsque Jacky Darne évoque le coût du développement durable, les habitants des communes sont sensibles à ces questions concrètes et il reste persuadé que si cette démarche reste trop intellectuelle, elle n'aboutira pas.

**Mme ELMALAN** pense qu'il s'agit de la responsabilité des politiques que d'expliquer cet Agenda 21 du Grand Lyon à la population. Elle rappelle que les maires de la conférence du Val de Saône sont très engagés sur ces problèmes dans le cadre du développement de leur commune. Elle a demandé par ailleurs aux techniciens de l'Agenda 21 de venir travailler sur le site de Pierre Bénite pour aborder le problème de la vallée de la Chimie et des conséquences de l'usine sur la ville. Il est intéressant de faire cette démarche pour faire avancer les choses.

**Mme PEDRINI** est interpellée par les propos de Jacky Darne au sujet de l'information descendante prodiguée par le Grand Lyon au niveau des villes. Elle participe au Pôle environnement et elle peut dire qu'il existe une masse phénoménale d'informations rassemblée par les services. Toutefois, aucun outil ne regroupe l'intégralité de ces études qui pourraient être mises à la disposition des villes qui n'ont pas la connaissance de ces données. Or, refaire des études similaires entraîne un coût important.

Le domaine du développement durable est vaste et il comporte beaucoup de choses. Elle est d'accord avec Guy David pour dire que chacun a sa propre interprétation mais les communes pourraient conforter leur réflexion avec les données de la Communauté urbaine. Il est impossible de ne pas être frappé par le nombre d'études sous traitées par les services. Qui aujourd'hui des maires des communes peut dire qu'il a accès à l'une ou l'autre de ces données ? Il est toujours possible de demander aux services du Grand Lyon d'apporter les informations mais il serait plus rapide de s'alimenter et de demander ensuite les spécificités nécessaires à l'évolution du projet des villes.

**M. BUNA** souhaiterait formuler quelques remarques. Il s'interroge comme Guy David sur l'articulation du développement social avec cette notion de développement durable. Cette question est pertinente car historiquement la notion de développement durable est un produit de synthèse entre l'idée que le développement n'est pas la croissance et les enseignements de l'écologie comme sciences.

Cette articulation ne va pas de soi mais elle est admise et il faut l'admettre comme un élément philosophique et comme un projet politique.

Les colloques et les publications sur le développement durable sont nombreux et le risque de lasser existe, il n'y a pas un projet qui ne soit pas concerné par le développement durable. Il craint une perte de sens et il lui semble que le fait d'avancer dans cet Agenda 21 au sens où jusqu'à présent la Communauté urbaine a été motrice et innovatrice en matière d'environnement est une démarche différente de celle du développement durable. Il cite quelques contradictions. On s'efforce d'éviter l'étalement urbain mais lorsque certaines mesures sont prises au niveau de l'agglomération (PDU), on constate un effet de report au-delà de l'agglomération, on fait le contraire de ce que l'on dit. Il y a d'autres démonstrations notamment sur le stationnement, les garages résidents etc...La situation est complexe et il faut l'évaluer à différentes échelles et cela touche à l'enseignement de l'écologie comme sciences depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

L'Agenda 21 sert de guide dans cette démarche pour vérifier qu'on est pas dans le contradictoire mais il croit qu'il ne faut pas se gargariser de notion de gouvernance car il s'interroge toujours sur l'écrasement du politique par cette notion de gouvernance. Lorsqu'on parle de développement durable et de chauffage urbain, pour ancrer territorialement cette notion, chacun est contre. La gouvernance va-t-elle consister à faire voter les populations ? Il faut discuter sur l'articulation entre la responsabilité d'une politique élue sur un mandat avec

des objectifs et la nécessité du débat mais il faut savoir, à un moment donné, qui doit trancher et sous quelle forme. C'est un motif d'inquiétude à long terme.

Il pense qu'il existe un vrai problème de sélectivité et de pédagogie, le développement durable a un coût. La collectivité motrice doit être identifiée sur un certain nombre d'axes comme étant motrice à son niveau. Aujourd'hui cette méthode n'existe pas, les thèmes sur le développement durable sont nombreux et on ne sait pas quels sont les axes que la collectivité a choisi de mettre en avant

Il faut mettre en mouvement l'ensemble de la société civile, il serait bon de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres collectivités comme par exemple à Lille où un thème par an est abordé, tous les acteurs concernés sont associés au projet et des objectifs sont fixés, cette méthode est identifiable. Le travail le plus important est bien sûr d'élaborer l'Agenda 21 comme schéma cadre mais aussi et surtout de fixer des objectifs qui soient lisibles. Il est difficile d'avoir plusieurs projets à la fois, il est préférable d'en identifier deux ou trois afin de travailler correctement en direction de l'ensemble de la population.

Il insiste sur la notion de doute. Il n'est pas certain aujourd'hui des solutions avancées, il faut un peu de modestie. La lutte contre l'effet de serre est discutée aujourd'hui mais il n'est pas persuadé que la préconisation du protocole de Kyoto soit la réponse dans les années à venir. Cependant, cette question est fondamentale. Il insiste à nouveau sur trois points essentiels dans cette démarche : la modestie, l'identification et la collectivité comme exemple.

Il termine son intervention par une question. La Communauté urbaine ne devrait-elle pas avoir un rôle de socialisation des bonnes pratiques car un certain nombre de communes font des choses très intéressantes, notamment la ville de Lyon, dans le domaine de la gestion différenciée dans les espaces verts ?

Si la Communauté pouvait mettre en place un comparatif du travail de chacun, cette méthode serait très enrichissante et ce serait une excellente communication pour faire connaître cette démarche de développement durable primordiale pour l'avenir de tous.

**Mme MABILLE** souhaiterait apporter quelques précisions. Les services de la Communauté urbaine travaillent actuellement sur un Agenda 21 cadre d'agglomération qui précise la pédagogie du projet par rapport à de grands axes mais, à l'image de la commune de Feyzin, elle pense que c'est aux communes, sur leur territoire et au regard des compétences qu'elles ont à porter, de mettre en pratique le développement durable. La démarche aujourd'hui est un Agenda 21 cadre porté par le Grand Lyon avec une aide aux communes pour les accompagner dans la rédaction de leur propre Agenda.

Le Conseil régional est aussi porteur d'une ligne budgétaire pour accompagner les collectivités vers ces démarches et c'est tout ce travail de mise en réseau, collectivités et Grand Lyon, qui doit être mis en place.

La Communauté urbaine ne souhaite pas avoir une démarche descendante mais plutôt préciser des grands axes pour travailler avec tous les acteurs de ce projet.

**M. QUIGNON** remercie les vice-présidents de leurs interventions qui permettent de recalculer le travail des services de la Communauté urbaine engagé depuis environ 18 mois. Il cite les actions essentielles pour aboutir à l'automne à un travail très attendu.

Dans un premier temps, il ne faut pas oublier que l'Agenda 21 est un cadre qui doit permettre de redonner du sens et d'avoir une vision claire des objectifs poursuivis. Il faut rester concret et compréhensible comme l'a souligné monsieur Laurent.

Il faut aussi avoir la capacité de parler directement à la population et ne pas oublier que la Communauté urbaine ne travaille pas seule, il a bien retenu l'appel à la modestie évoqué par monsieur Buna. En effet, le domaine du développement durable est assez incertain et il ne faut pas oublier les acteurs que sont les communes qui sont mieux placées que le Grand Lyon pour établir un contact avec la population.

Le travail se poursuivra avec ces objectifs.

**M. LE PRESIDENT** partage les propos de Gilles Buna qui souligne qu'à un moment donné, la complexité conduit à la perte de sens, il faudra veiller à cette question. Monsieur Laurent l'a aussi souligné, il ne faut pas rester dans un cercle d'initiés car il est difficile ensuite de faire comprendre la pertinence d'une démarche. Un travail de simplification s'impose pour que ce projet aboutisse.

Monsieur Buna a préconisé de fixer quelques objectifs précis et de s'y tenir pour plus d'efficacité.

La proposition de Jacky Darne peut s'expérimenter sur quelques délibérations en s'efforçant là aussi de ne pas tomber dans la complexité.

Quant au délai supplémentaire évoqué par Gérard Claisse, il aurait tendance à dire que dans la mesure où des révisions annuelles sont prévues, il serait préférable de respecter le délai court fixé plutôt que de différer le rendu de ce projet.

#### - **Règlement de dépôtage**

**Mme ELMALAN** précise que ce sujet est important et doit faire l'objet d'un rapport au conseil de communauté du mois de septembre. Le règlement actuel doit impérativement être revu, notamment au regard des modifications importantes du site de Pierre Bénite.

**M. CAVIGLIA** précise que cette notion de dépôtage concerne l'activité de vidange qui doit trouver un débouché pour éviter les rejets au mieux dans le réseau d'assainissement ou au pire dans le milieu naturel et, depuis 1982, la Communauté urbaine a installé sur la commune de Pierre Bénite un site d'accueil pour que les entreprises qui assurent cette activité puissent vidanger leurs camions dans de bonnes conditions.

Il était donc important dans le cadre de la nouvelle installation à Pierre Bénite que d'avoir le règlement qui permette de gérer les relations avec les entreprises.

**Mme FRANCOIS** aborde cette présentation thématique à l'aide de transparents annexés au compte rendu.

#### - **Règlement d'assainissement**

**Mme ELMALAN** rappelle la révision quinquennale du contrat d'affermage. Dans ce cadre là, a été remis en place un nouveau règlement pour le service d'eau potable en 2002. Aujourd'hui, il s'agit de faire de même pour le règlement d'assainissement qui date de 1988.

**Mme FRANCOIS** présente ce thème à l'aide de transparents annexés au compte rendu.

**M. DARNE** apporte son soutien à ces propositions qui permettront une augmentation des recettes. Il considère normal une contrepartie pour un service. Aujourd'hui, avoir des raccordements de maisons individuelles subventionnés par les contribuables alors que des coûts réels sont engagés n'est pas normal. Aussi, se rapprocher du coût réel lui paraît une sage solution de façon à réduire la contribution du budget général.

Toutefois, il faut veiller à ce que cela n'induisse pas d'effets pervers mais il a été rassuré sur cet aspect.

Il considère anormal qu'aujourd'hui on ne possède pas une indexation généralisée des tarifs de la redevance pour qu'elle augmente progressivement.

Il soutient les propositions de révision du règlement de l'assainissement.

**M. LE PRESIDENT** précise à madame Vessiller que ce thème a un lien direct avec le développement durable mais que le budget de l'assainissement est spécifique et que les recettes de ce budget ne peuvent être imputées pour le développement durable.

**M. CLAISSE** rappelle que ce dossier a été présenté devant le groupe de travail eau de la commission consultative des services publics locaux où il n'a pas fait l'objet d'objection particulière quant à la hausse de la redevance.

Ce dossier est le prototype même d'une délibération qui pourrait être présentée, comme le soulignait Jacky Darne, sous un angle développement durable puisqu'il comporte plus d'efficacité économique en matière de couverture des coûts et de répartition des charges, plus de solidarité sociale et plus d'efficacité en matière environnementale.

**Mme FRANCOIS** précise à madame Rabatel que, par rapport au dépotage non conforme, une amende forfaitaire est appliquée par camion.

**Mme RABATEL** craint que cette amende sur le site de Pierre Bénite incite un retour au dépotage sauvage.

**M. CAVIGLIA** souligne qu'il existe d'autres sites qui peuvent accueillir ces produits, il y a d'autres alternatives pour le dépotage mais le coût est plus élevé.

**Mme FRANCOIS** précise que cette amende est dissuasive mais prend en compte le coût d'une mise en décharge spécifique.

**M. LE PRESIDENT** remercie les intervenants pour cette présentation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 30.